

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Entreprise GEEK OFFICE

87 RUE DES CHGAMPS DE ROSEAUX

63100 CLERMONT-FERRAND

06.18.83.30.19

geekoffice63@gmail.com

SIRET : 888 374 535 000 19 – RCS CLERMONT-FERRAND

### 1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre l'entreprise Geek Office et ses clients dans le cadre de la fourniture de prestations de menuiserie d'agencement (fabrication, pose et installation de meubles sur mesure, agencement intérieur, etc.).

### 2. Commandes

2.1. Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

2.2. La commande devient définitive à réception du devis signé accompagné d'un acompte de [XX] % du montant total.

2.3. Toute modification demandée après validation du devis fera l'objet d'un avenant et pourra entraîner un ajustement tarifaire et un report des délais.

### 3. Prix et Modalités de Paiement

3.1. Les prix sont exprimés en euros et hors taxes (HT) ou toutes taxes comprises (TTC) selon indication.

3.2. Un acompte de 30 % est exigé à la commande. Le solde est payable selon les modalités convenues (à la livraison, à l'achèvement des travaux, en plusieurs échéances).

3.3. En cas de retard de paiement, des pénalités de 12,21 % seront appliquées ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €.

### 4. Délais et Livraison

4.1. Les délais de fabrication et d'installation sont donnés à titre indicatif et peuvent varier selon les contraintes techniques ou d'approvisionnement.

4.2. Un retard ne peut en aucun cas donner lieu à des pénalités ou à une annulation de commande, sauf accord exprès.

### 5. Réception des Travaux

5.1. À l'achèvement des travaux, un procès-verbal de réception est signé par les parties.

5.2. Toute réserve doit être mentionnée sur ce document et signalée sous 48 heures. Passé ce délai, l'ouvrage est réputé accepté sans réserve.

### 6. Garantie et Responsabilité

6.1. Nos prestations sont couvertes par la garantie légale de conformité et la garantie décennale en cas de travaux affectant la solidité de l'ouvrage.

6.2. La garantie exclut les dommages résultant d'une mauvaise utilisation, d'un entretien inadapté ou d'une usure normale.

## **7. Force Majeure**

L'entreprise ne saurait être tenue responsable en cas d'impossibilité d'exécuter ses obligations due à un événement imprévisible et irrésistible (incendie, catastrophe naturelle, grève, etc.).

## **8. Réserve de Propriété**

L'entreprise conserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral du prix.

## **9. Litiges et Droit Applicable**

9.1. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant toute action en justice.

9.2. À défaut d'accord, les tribunaux de Clermont-Ferrand seront compétents.

9.3. Les présentes CGV sont soumises au droit français.